• (1500)

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, quelques-unes des mesures du bill-207 auraient dû être adoptées bien avant. Elles ont finalement été présentées par suite des pressions, des interventions et des supplications de l'opposition. Le Temps a joué aussi un grand rôle, lui qui nous raproche inexorablement des élections fédérales. Le gouvernement a enfin pris des airs de compassion, comme les gouvernements libéraux semblent le faire pendant de brèves périodes tous les trois ou quatre ans.

M. Baldwin: Sans parler des airs de fausse vertu!

M. Peddle: Le 26 avril, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), en discutant devant la Chambre d'une autre loi, disait, comme le rapporte le hansard à la page 1657, ce qui suit:

«Comme le savent de nombreux députés, le Conseil économique du Canada, le rapport sénatorial sur la pauvreté, le Conseil de développement social, sans parler de plusieurs autres études, ont tous signalé que quatre ou cinq millions de Canadiens vivaient en-deçà du seuil de la pauvreté et qu'il fallait faire quelque chose pour rémédier à cette situation».

Dans ce discours, le ministre a reconnu qu'un grand nombre de Canadiens vivent dans la pauvreté. Pourtant, l'augmentation totale prévues des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti est insuffisante, car ceux dont ces prestations constituent le seul moyen de subsistance resteront encore bien en-deçà du seuil de la pauvreté.

Le gouvernement n'est donc pas conséquent. Quiconque dépend, pour sa subsistance, des prestations de sécurité de la vieillesse et du supplément peut être assimilé dans la pratique à un employé du gouvernement. C'est en ce sens que le gouvernement est inconséquent, reconnaissant d'une part la situation du seuil de la pauvreté et versant par ailleurs aux nécessiteux des sommes qui les obligent à demeurer en-deçà de ce seuil. Je ne demande pas qu'on choisisse un chiffre au hasard, comme l'a fait le gouvernement dans le cas présent, selon moi.

Depuis quelques années, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement distribue les prestations de pension et autres avantages sociaux pour des considérations politiques. Cela ne fait aucun doute. J'espérais que cette mesure ferait effectivement disparaître les prestations de la scène politique. Je pensais que nous pourrions oublier le concept selon lequel, tous les trois ou quatre ans, les gouvernements emploient ces prestations pour atteindre leurs propres objectifs politiques.

Si l'on veut augmenter les prestations, il est logique de partir d'un point de départ, et non d'un chiffre que l'on a tiré de n'importe où, qu'il s'agisse de \$130 ou de \$140 par mois ou de tout autre chiffre semblable. Cette mesure n'a aucun point de départ logique; plutôt que d'adopter n'importe quel chiffre proposé par le NPD, je pense qu'il serait raisonnable de partir de celui qui a été fixé par le Conseil économique du Canada, c'est-à-dire le seuil de la pauvreté. Notre point de départ devrait peut-être être légèrement supérieur à celui-ci, parce que tout chiffre inférieur ne supporterait pas un examen minutieux.

Il y a un autre domaine dont j'aimerais parler en quelques mots. A mon avis, il est tragique que le projet de loi que nous étudions actuellement ne comporte aucune disposition relative aux gens que je vais mentionner. Bien entendu, je veux parler des cas où le mari, par exemple, ayant atteint l'âge lui donnant droit à la pension de vieillesse et au supplément, n'a peut-être aucun autre moyen de subsistance, et dont la femme n'a pas encore atteint cet âge. Elle pourrait avoir n'importe quel âge en dessous de celui donnant droit à la pension. Je pense en particulier aux femmes qui n'ont pas atteint 65 ans, et n'ont pas le moyen de gagner leur vie. Je sais que le ministre va me dire que l'homme qui atteint 65 ans sera considéré comme un simple pensionné et doit chercher ailleurs pour trouver les moyens de subsistance nécessaires, s'il veut se maintenir en vie et garder son logement; en d'autres termes, il doit s'adresser à l'organisme de bien-être de sa province.

Monsieur l'Orateur, une foule de personnes âgées ont du mal à se rendre dans ces organismes. J'ai connu personnellement des hommes qui touchaient une pension et qui ont décidé de tenir le coup, pendant peut-être quatre ou cinq ans, jusqu'à ce que leurs femmes aient droit également à la pension. Ce n'est pas juste de demander à ces personnes de traverser de telles épreuves, et je pense qu'il faudrait un peu tenir compte de leur condition. Je comprends fort bien qu'il doive y avoir un âge de base pour toucher la pension de vieillesse, et je ne veux pas dire que 65 ans ne soit pas un âge raisonnable, ou qu'il doive être changé. Cependant, je suis certain que le ministre admettra qu'un homme a le devoir de subvenir aux besoins de sa femme et de sa famille. Le ministre pourrait élaborer une formule comprenant le supplément de pension de vieillesse, tenant compte des obligations de l'homme.

Le gouvernement a dit que grâce à cette mesure les conséquences qu'a pour nos citoyens âgés la hausse du coût de la vie seront toujours reconnues. On nous dit que grâce à la formule établie, les prestations augmenteront automatiquement chaque année au fur et à mesure qu'augmentera le coût de la vie. La hausse sera axée sur l'indice des prix à la consommation. Si on demande à un pensionné n'ayant d'autre revenu que sa pension et le supplément ce qu'il sait du coût de la vie, il répondra qu'il ne connaît pas grand-chose de l'indice des prix à la consommation, du Conseil économique du Canada ou d'autres organismes du même genre; que, cependant, pour lui la hausse du coût de la vie signifie que ses dépenses augmentent lorsqu'il doit trouver à se loger avec sa femme; que les dépenses pour l'alimentation et le vêtement et tous les autres articles de première nécessité augmentent de même.

Telles sont ses préoccupations; peu lui importe la statistique, l'indice des prix à la consommation ou les autres données du même genre. Si le gouvernement veut vraiment que ceux qui n'ont d'autre revenu que les pensions et les suppléments puissent faire face à l'augmentation du coût de la vie, il doit faire en sorte que les pensionnés dont les épouses n'ont pas encore atteint l'âge de la pension puissent répondre aux exigences du coût croissant de l'existence et vivre dans la dignité. Je suis étonné que le gouvernement n'ait pas reconnu l'importance de la chose; à un certain moment, j'ai cru qu'il l'admettrait. J'ignore combien de pensionnés entrent dans cette catégorie, mais leur nombre doit être assez élevé. J'ignore quelle est leur influence politique, et elle ne m'importe vraiment pas. Je constate seulement qu'un secteur assez étendu de notre population vit dans des conditions tragiques, et je voudrais que le gouvernement le reconnaisse et y remédie.

• (1510)

Ce seront mes deux seules remarques. Je suis heureux de l'augmentation. Toutefois, je pense qu'on n'en a pas posé les fondements avec fermeté. Ils sont tombés d'on ne sait où et prêtent à de nouvelles campagnes politiques. La prochaine étude liera peut-être la base au seuil de la